

Nouvelles du Synapses - OPCA, Heures supplémentaires - Newsletter #8

Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent (en couleur orange soulignée dans le texte ci-dessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail noreply@e-monsite.com dans vos contacts.

Pétition OPCA de branche

Suite à la signature, par les partenaires sociaux d'un accord désignant un nouvel OPCA, dérogeant aux taux légaux pour les entreprises de moins de 10 salariés, nous avons décidé de porter opposition à l'extension de cet accord.

Pour avoir des chances de faire aboutir cette démarche, nous avons rédigé une pétition pour laquelle nous sollicitons votre participation.

En effet, contrairement à des informations complaisamment relayées, les dispositions de cet accord ne sont applicables qu'aux seuls adhérents des organisations signataires.

En effet, l'accord en question ferait supporter aux entreprises de moins de 10 salariés une cotisation supérieure de 36 % au taux légal alors que pour leur grande majorité les entreprises du secteur professionnel emploient moins que ce seuil. [Participer](#)

Exonération des heures supplémentaires

Nous avons obtenu le retrait de l'amendement n° 174 déposé par le rapporteur du projet de Loi de finances rectificatives pour 2012, lequel entendait rendre rétroactive la mesure de défiscalisation des heures supplémentaires et complémentaires pour les salariés. De nombreux députés, toutes tendances confondues, nous ont répondu pour nous assurer de leur soutien.

Devant le Sénat, nous avons sollicité les sénateurs pour que la date d'application de la mesure sur les exonérations de charges salariales et patronales coïncide avec un trimestre civil afin de faciliter le travail des PME. Deux sénateurs indépendants ont accepté de soutenir cette proposition qui a fait l'objet d'un amendement, qu'il nous a été demandé de rédiger, malheureusement rejeté en séance.

Cette initiative pour laquelle il semblerait que le SYNAPSES soit la seule organisation professionnelle à être intervenue, nous a toutefois permis de nouer des contacts fructueux avec des parlementaires.

Archives

A la demande de certains lecteurs, nous avons mis en ligne l'ensemble des newsletters déjà publiées. Un lien permanent est disponible directement sur le site et sera rappelé sur chacune des newsletters. [Accéder aux archives](#)

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie
55, rue Lacordaire
75015 Paris

Téléphone 01 44 26 30 98

Fax 01 77 65 66 02

<http://www.syndicat-fleuristes.org>

fleurs.synapses@gmail.com

<http://twitter.com/#/SyndicFleur>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)